



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 57900

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le coût de production de l'électricité nucléaire. Dans leur récent rapport du mois de mai 2014, établi à la demande de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale créée le 11 décembre 2013 et consacrée à la filière électronucléaire, les magistrats de la rue de Cambon préconisent, s'agissant de la créance actuelle d'AREVA sur le CEA, de renégocier ses modalités de financement, afin d'en réduire le coût pour le CEA et donc pour les finances publiques. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Texte de la réponse

La législation rend l'exploitant intégralement responsable de la bonne évaluation de ses charges de démantèlement, de l'inscription d'une provision financière dans ses comptes, et de la couverture de cette provision par des actifs dédiés. L'exploitant doit respecter un certain nombre d'obligations (champ des coûts pris en compte, évaluation prudente, contrainte sur les hypothèses d'actualisation, contrainte d'éligibilité des actifs de couverture en vue d'assurer une diversification et une sécurité financière des actifs, etc.). La Cour des comptes remet en cause une créance sur le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) figurant dans les actifs de couverture d'AREVA constituée suite au transfert, fin 2005, du CEA à AREVA NC de ses engagements au titre de La Hague et de Cadarache. Le Gouvernement a demandé au CEA de fixer avec AREVA une chronique de paiement sécurisant la créance en contrepartie d'un taux d'intérêt plus faible.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57900

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5110

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7729